



Raccordement sur éclairage commun

Par **dilwenne**, le **19/10/2015** à **17:36**

Bonjour,

Un propriétaire veut installer une porte de garage électrique (garage personnel), l'électricien veut raccorder le fonctionnement de cette porte sur l'éclairage commun ??

Une demande de ce raccordement a été effectuée auprès du syndic qui doit lui rendre une réponse.

Nous sommes dans un immeuble de 6 appartements avec 6 garages individuels box fermés par des portes à bascules.

Est ce que le syndic doit contacter les 5 autres propriétaires pour accord, sur le raccordement électrique à ce seul propriétaire ?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par **amajuris**, le **19/10/2015** à **18:06**

bonjour,

ce genre de décision revient à l'assemblée générale des copropriétaires qui peut demander l'installation d'un compteur divisionnaire afin de facturer la consommation de la porte électrique même si le montant est peu élevé.

il est également possible que l'électricien tire une ligne depuis l'installation électrique du copropriétaire.

salutations

Par **dilwenne**, le **19/10/2015** à **19:34**

Merci pour votre réponse,
l'électricien a été au plus simple (sur le commun) l'assemblée générale aura lieu que au mois de Mars 2016 et la porte du garage électrique doit être pausé vers le 15 novembre 2015.
Devrons nous, nous y opposer ?
Cordialement

Par **amajuris**, le **19/10/2015** à **20:08**

vous devez vous opposer à ce que l'électricien intervienne sur l'installation électrique des communs de la copropriété sans autorisation.
en dehors du problème de propriété, pour intervenir sur une installation électrique, l'électricien habilité doit recevoir l'autorisation du responsable de l'installation, passer outre serait une faute professionnelle (voir la réglementation sur les habilitations électriques).

Par **dilwenne**, le **19/10/2015** à **20:12**

"voir la réglementation sur les habilitations électriques"
où la trouver ???
Merci